



Rapport sur la qualité des actifs
au 31 mars 2018
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

C.I.B 14 388

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 31 mars 2018, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 48,0 milliards de prêts, de EUR 6,4 milliards de titres et de EUR 1,4 milliards de titres et valeurs sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 31/03/2018	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	54 363 724	703	54 364 427
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	1 437 855	-	1 437 855
TOTAL	55 801 579	703	55 802 282

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 31 mars 2018 auprès de la Banque de France. De plus, la Caisse Française de Financement Local peut également mobiliser certains de ses actifs dans le cadre d'opérations de *repo* interbancaires.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte			
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires	Total	Dont encours impayés ⁽¹⁾
France						
État :						
- refinancements export	-	-	281 581	-	281 581	-
- autres ⁽²⁾	5 314	-	112 669	-	117 983	-
Banque de France ⁽³⁾	1 021 880	-	-	-	1 021 880	-
Régions	1 822 661	90 006	259 272	-	2 171 939	5 630
Départements	6 975 529	-	189 139	-	7 164 668	23 332
Communes	15 593 568	18 548	419 445	-	16 031 561	27 022
Groupements de communes ⁽⁴⁾	11 463 093	82 756	146 268	-	11 692 117	4 356
Établissements publics :						
- de santé	6 214 398	8 320	-	-	6 222 718	2 146
- d'habitat social	1 252 347	-	-	-	1 252 347	12
- autres	885 383	242 609	1 085	-	1 129 077	491
Sous Total	45 234 173	442 239	1 409 459	-	47 085 871	62 989
Allemagne						
Länder	-	275 000	-	-	275 000	-
Sous Total	-	275 000	-	-	275 000	-
Autriche						
Länder	-	-	185 712	-	185 712	-
Sous Total	-	-	185 712	-	185 712	-
Belgique						
Régions	7 768	-	21 987	-	29 755	-
Établissements publics	51 397	-	-	-	51 397	-
Sous Total	59 165	-	21 987	-	81 152	-
Canada						
Communes	161 232	-	-	-	161 232	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-
Sous Totaux	195 717	-	-	-	195 717	-
Espagne						
État	-	200 000	-	-	200 000	-
Régions	-	64 853	-	-	64 853	-
Communes	80 307	-	-	-	80 307	-
Sous Total	80 307	264 853	-	-	345 160	-
États-Unis						
États fédérés	-	252 128	-	-	252 128	-
Sous Total	-	252 128	-	-	252 128	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte			
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires	Total	Dont encours impayés ⁽¹⁾
Italie						
État	-	550 048	-	-	550 048	-
Régions	-	1 973 335	-	-	1 973 335	-
Provinces	-	515 916	-	-	515 916	-
Communes	7 811	1 822 165	-	-	1 829 976	-
Sous Total	7 811	4 861 464	-	-	4 869 275	-
Japon						
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
Communes	17 063	-	-	-	17 063	-
Établissements publics	4 297	-	-	-	4 297	-
Sous Total	21 360	-	-	-	21 360	-
Royaume Uni						
État	-	-	-	209 004	209 004	-
Sous Total	-	-	-	209 004	209 004	-
Suède						
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-
Sous Total	18 490	-	-	-	18 490	-
Suisse						
Cantons	262 789	-	27 803	-	290 592	-
Communes	422 948	-	-	-	422 948	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-
Sous Total	746 087	-	27 803	-	773 890	-
Supranational						
Organismes internationaux	25 965	-	-	-	25 965	-
Sous Total	25 965	-	-	-	25 965	-
TOTAL GÉNÉRAL	46 389 075	6 120 684	1 644 961	209 004	54 363 724	62 989

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, le détail des données relatif aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 31 mars 2018 n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus. Les provisions et créances douteuses et litigieuses font néanmoins l'objet d'un suivi régulier et peuvent donner lieu à un ajustement des expositions présentées dans ce même tableau.

(2) Dont EUR 112 448 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat (PPP).

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31/03/2018.

(4) Dont EUR 20 009 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition sur des personnes publiques dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/03/2018

Période d'échéance en année	Maturité résiduelle finale Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 395	1 331 835	202 495	-	-	-	1 534 330
1	3 361	45 338	51 209	294 692	226 038	-	617 277
2	3 270	49 112	43 271	151 336	913 529	-	1 157 248
3	2 651	33 540	33 866	115 711	680 793	-	863 910
4	2 719	37 071	38 050	116 539	1 003 634	-	1 195 294
5	2 774	37 393	38 624	92 966	889 397	456 404	1 514 784
6	2 194	39 140	36 101	103 226	754 214	421 326	1 354 007
7	3 615	48 823	51 754	103 876	830 929	910 215	1 945 597
8	3 287	37 138	39 433	103 841	759 948	1 003 778	1 944 138
9	2 294	42 098	42 286	93 385	756 491	1 721 026	2 655 286
10	2 641	46 478	62 502	117 854	1 011 715	2 161 017	3 399 566
11	2 378	44 378	54 492	127 439	922 988	1 929 101	3 078 398
12	2 600	41 277	45 283	151 717	756 826	2 479 810	3 474 913
13	2 143	22 270	25 178	54 466	418 474	2 743 219	3 263 607
14	1 461	16 851	22 859	44 549	359 165	2 265 634	2 709 058
15	1 260	18 057	15 788	59 242	398 224	1 855 136	2 346 447
16	850	19 936	18 038	46 639	349 486	1 534 248	1 968 347
17	1 340	27 360	25 451	54 637	452 137	3 018 030	3 577 615
18	1 098	16 138	13 092	45 630	322 646	2 496 059	2 893 565
19	1 045	26 843	13 918	49 924	342 134	3 340 152	3 772 971
20	755	16 177	21 892	45 619	354 617	2 287 790	2 726 095
21	466	6 772	8 470	26 380	173 556	957 123	1 172 301
22	345	8 767	8 985	19 056	152 713	944 333	1 133 854
23	223	5 946	5 974	11 997	97 555	728 208	849 680
24	164	1 585	5 022	13 497	83 987	663 863	767 954
25	109	1 286	1 213	3 343	24 497	334 457	364 796
26	67	1 373	240	1 384	12 813	80 925	96 735
27	51	347	412	1 516	9 643	77 950	89 868
28	66	2 039	1 168	2 541	24 969	299 884	330 601
29	64	947	1 302	631	12 520	267 601	283 001
30	63	623	1 352	2 359	19 563	953 838	977 735
31	26	254	248	2 081	10 788	80 680	94 051
32	10	80	104	974	4 797	32 154	38 109
33	2	83	83	167	1 334	9 313	10 980
34	9	515	219	196	3 753	31 152	35 835
35	36	63	61	226	1 503	21 618	23 471
36	13	30	139	853	4 528	74 226	79 776
37	16	503	203	350	4 697	92 303	98 056
38	26	170	156	498	3 382	38 447	42 653
39	22	522	106	187	3 682	38 338	42 835
40	7	64	128	210	1 672	21 446	23 520
41	7	44	100	249	1 694	26 614	28 701
42	2	75	118	194	1 585	20 149	22 121
43	1	-	29	30	259	6 353	6 671
	47 926	2 029 341	931 414	2 062 207	13 158 875	36 423 920	54 605 757
ÉCART DE CHANGE							- 242 033
TOTAL GÉNÉRAL							54 363 724

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/03/2018

PAYS	RA survenus en 2018	Taux de RA
France		
Départements	97	0,01%
Communes	4 344	0,11%
Groupements de communes	1 510	0,05%
Etablissements publics :		
- de santé	20 944	1,34%
- d'habitat social	615	0,20%
Sous Total	27 510	0,24%
Italie		
Communes	513	0,11%
Sous Total	513	0,04%
TOTAL expositions sur personnes publiques	28 023	0,21%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours du premier trimestre de l'année 2018 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Sur 2017, le taux de RA de l'exercice s'élevait à 0,31% correspondant à EUR 170 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 mars 2018, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/03/2018	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	135 491
	Autres pays ⁽¹⁾	251 508
Autres titres bancaires		
	France	167 523
	Autres pays ⁽¹⁾	199 938
Prêt à la société mère, SFIL	France	500 000
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	84 974
	Autres pays ⁽¹⁾	94 930
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays ⁽¹⁾	3 491
TOTAL GÉNÉRAL		1 437 855

(1) Correspond à d'autres pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, sauf pour les comptes courants bancaires qui peuvent être détenus dans des pays non européens.

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

Depuis le quatrième trimestre 2017, la Caisse Française de Financement Local accorde des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Au 31 mars 2018, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires, de prêts à SFIL ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/03/2018		Durée résiduelle					Total
Maturité résiduelle finale	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Période d'échéance en année							
0	8	286 588	-	-	-	-	286 588
1	8	-	-	630 466	-	-	630 466
2	4	-	-	-	74 000	-	74 000
3	12	-	-	-	266 569	-	266 569
4	10	-	-	-	180 232	-	180 232
Total	42	286 588	-	630 466	520 801	-	1 437 855

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2018.

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé ;
- dans un second temps, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia sur une durée maximale de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de fixing dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index eonia et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Limites encadrant le risque de taux

La sensibilité des positions résiduelles de taux fixe et de taux fixé qui subsistent après les deux niveaux de couverture fait l'objet d'une surveillance mensuelle. Des limites encadrent cette sensibilité et ont pour objet de limiter l'impact sur la valeur des éléments de bilan en cas de translation de la courbe de taux ou face à des mouvements de pentification/rotation. Elles ont été calibrées de manière à ne pas perdre plus de 6 % des fonds propres (soit EUR 80 millions) avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique 2007-2017.

Les indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) sont calculés pour un choc de taux de 100 fois +1 point de base (pb), visant à limiter les pertes de valeur en cas de :

- translation de la courbe des taux (limite de EUR 25 millions pour un choc de 100 x 1 pb) afin de limiter le risque de taux fixe ou le risque de taux directionnel ;
- pentification/rotation de la courbe des taux :
 - calcul et limite de sensibilité de VAN par time bucket en distinguant quatre buckets de risques distincts au sein de la courbe des taux afin de limiter le risque entre les points éloignés de la courbe (limite de EUR 10 millions par bucket pour un choc de 100 x 1 pb) ;
 - calcul et limite de la valeur absolue de la sensibilité de la VAN par time bucket en distinguant quatre buckets de risques distincts au sein de la courbe des taux afin de limiter le risque entre points rapprochés de la courbe, à l'intérieur de chaque bucket (limite de EUR 20 millions par bucket pour un choc de 100 x 1 pb).

Mesure du risque directionnel

Les mesures de sensibilité en fn de trimestre sont présentées ci-dessous

Risque directionnel

Sensibilité globale

(en EUR millions)	Limite	31/03/2017	30/06/2017	30/09/2017	31/12/2017	31/03/2018
SENSIBILITÉ	(25)/25	(0,1)	(1,6)	1,0	1,5	(1,5)

Mesure du risque de pente / rotation

Les mesures de sensibilité en fn de trimestre sont présentées ci-dessous

Risque de pente entre deux points éloignés de la courbe

Somme des sensibilités

(en EUR millions)	Limite	31/03/2017	30/06/2017	30/09/2017	31/12/2017	31/03/2018
Court terme	(10)/10	0,1	0,4	(1,7)	0,2	(7,1)
Moyen terme	(10)/10	2,0	(4,5)	(2,4)	(4,6)	(2,1)
Long terme	(10)/10	(2,6)	1,5	3,8	3,1	5,6
Très long terme	(10)/10	0,4	1,1	1,3	2,7	2,0

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

(en EUR millions)	Limite	31/03/2017	30/06/2017	30/09/2017	31/12/2017	31/03/2018
Court terme	20	3,3	7,8	10,2	11,6	11,5
Moyen terme	20	5,1	12,4	10,9	14,8	4,6
Long terme	20	4,9	3,5	7,1	3,6	7,9
Très long terme	20	5,3	5,6	6,5	6,9	10,5

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *Registered Covered Bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin mars 2018, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

